



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Women's Intercultural Network, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Women's Intercultural Network et ses partenaires félicitent la Commission de la condition de la femme pour leur avoir donné la possibilité de prendre la parole, à sa soixante-troisième session, au sujet des systèmes de protection sociale, de l'accès aux services publics et des infrastructures durables au service de l'autonomisation des femmes et des filles. Women's Intercultural Network a pour mission de veiller à ce que toutes les femmes et les filles soient représentées et aient voix au chapitre dans l'élaboration des politiques publiques et économiques et participent à la société civile. Il est également essentiel qu'elles puissent être entendues, à la soixante-troisième session annuelle de la Commission de la condition de la femme, au sujet du thème prioritaire et du thème de l'évaluation, relatif au développement durable. Il nous semble de plus en plus évident que les progrès des femmes sont bloqués par la réduction des fonds destinés aux services essentiels dont dépendent les femmes et les filles et que la légitimité des systèmes de protection est sapée par le discours populiste d'extrême droite.

En juillet 2018, le Conseil des droits de l'homme a publié un rapport sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme aux États-Unis d'Amérique, qui brosse un tableau plutôt sombre de l'état de la protection sociale et des services sociaux dans le pays. Y sont abordés des domaines tels que le caractère sexospécifique de la pauvreté, le racisme, le handicap et la diabolisation de la pauvreté ou les soins de santé. S'agissant de l'inégalité fondée sur le genre, le Rapporteur spécial des Nations Unies souligne le nombre croissant d'enfants vivant dans la pauvreté avec des mères célibataires, qui est passé « de moins de 100 000 en 1995 à 895 000 en 2011 puis 704 000 en 2012 ». Selon le rapport, les enfants représentaient 32,6 % de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté en 2016. En outre, la majorité des personnes pauvres vivent dans des zones rurales où l'accès aux soins de santé est limité. Ainsi, le taux de mortalité maternelle chez les Afro-américains a presque doublé ces dernières années. Par ailleurs, le racisme institutionnalisé et le handicap entravent encore davantage la capacité des individus à sortir de la pauvreté. En conclusion, le rapport met en garde contre le discours sournois concernant un comportement abusif de personnes qui préfèrent profiter des prestations sociales alors qu'elles pourraient travailler, et fait valoir qu'il ne faut pas réduire les fonds attribués aux programmes sociaux essentiels.

Ainsi, Women's Intercultural Network exprime son profond désaccord avec le récent projet de budget des États-Unis pour 2019 et la réforme de l'aide sociale, qui imposent à de nombreux programmes de lutte contre la pauvreté, l'assurance maladie, l'éducation et la sécurité sociale des réductions budgétaires importantes tandis que des fonds supplémentaires sont attribués aux dépenses en matière de défense. La réduction des fonds alloués aux programmes de sécurité du revenu et aux subventions globales des services sociaux, l'affaiblissement du filet de sécurité pour les personnes handicapées, les familles et les personnes à faible revenu mettront encore plus en péril leur cheminement vers l'autosuffisance. Dans un pays déjà aux prises avec une pauvreté extrême et affichant la plus grande disparité de revenus au monde, des coupes budgétaires aussi importantes dans les programmes de lutte contre la pauvreté toucheront de façon disproportionnée les femmes, surtout les mères célibataires, et les enfants qui dépendent de ces programmes sociaux. Ainsi, les coupes infligées aux soins de santé porteront un coup supplémentaire aux personnes à faible revenu et aux nouvelles mères, en raison de l'absence de soins préventifs abordables. Bien que la reprise économique soit loin derrière nous et que les médias présentent aujourd'hui l'image d'une prospérité économique retrouvée, les mesures d'austérité appliquées jusqu'à présent n'ont jamais été complètement défaites et le discours néolibéral actuel

d'extrême droite contribue à justifier une désintégration encore plus poussée du filet de sécurité sociale.

En tant qu'organisation non gouvernementale opérant à l'échelle mondiale pour assurer aux femmes et aux filles un accès égal à des systèmes de protection sociale équitables et impartiaux, Women's Intercultural Network recommande ce qui suit pour garantir que tous les objectifs liés au thème prioritaire soient pris en compte, y compris les objectifs du développement durable. La Commission, dans la conclusion numéro 8 de sa soixantième session, s'est inquiétée du fait que la féminisation de la pauvreté persiste et a souligné qu'il était indispensable d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, si l'on voulait parvenir au développement durable. Il est essentiel, pour garantir la réussite des femmes et des filles, de leur assurer un niveau de vie approprié, tout au long de leur vie, notamment en mettant en place des dispositifs de protection sociale.

La Commission a suggéré aux Gouvernements de prendre toutes les mesures voulues pour reconnaître, réduire et redistribuer les activités de soins et les initiatives liées à la pauvreté non rémunérées en donnant la priorité aux politiques de protection sociale, notamment à des services sociaux de qualité, accessibles et abordables, à des services de soins aux enfants, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux personnes vivant avec le VIH/sida et à tous ceux qui en ont besoin et favoriser une égale répartition des responsabilités entre hommes et femmes. Comment allons-nous mettre en œuvre ces mesures ?

Sachant que les organisations non gouvernementales sont un élément essentiel de la société civile du lien entre les femmes et les filles et les services de protection sociale, Women's Intercultural Network recommande tout d'abord que les organisations non gouvernementales qui appuient tous les services publiques via les soins, la planification familiale, les soins aux personnes âgées et les soins communautaires adaptent leurs recherches et programmes pour assurer un partenariat optimal avec les services publics dirigés par l'État qui n'aident souvent pas pleinement ceux dans le besoin, surtout les femmes et les filles lorsque le sexisme prévaut dans la société. Les organisations non gouvernementales ont un rôle central à jouer pour combler le fossé là où les organismes publics n'apportent généralement pas l'aide voulue.

Notre deuxième recommandation est de s'attaquer d'abord à la cause profonde qui empêche les femmes et les filles d'avoir accès aux services sociaux fondamentaux : l'inégalité. Les organisations non gouvernementales travaillant avec la société civile devraient veiller à ce qu'une partie de leurs programmes et services apportent aux femmes un degré de participation à la vie politique suffisant pour leur donner les moyens d'influer sur celle-ci et de faire évoluer les lois en vigueur qui ne leur garantissent pas un accès égal. En 2018, l'État de Californie a adopté le projet de loi du Sénat n° 826 exigeant des sociétés ouvertes qu'elles fassent siéger une femme à leurs conseils d'administration avant la fin de 2019. À partir de là, la représentation des femmes devra être renforcée. D'ici fin juillet 2021, les conseils d'administration de cinq membres devront compter au moins deux femmes et les conseils de six membres ou plus au moins trois femmes. Bien que le sort de la loi avec notre Gouvernement fédéral actuel soit incertain, cela prouve que promouvoir les femmes afin qu'elles participent à l'élaboration des politiques contribuera à garantir une représentation égale. Pour assurer l'accès aux services publics et aux systèmes de protection sociale, les organisations non gouvernementales devront combler le fossé entre les services sociaux publics et les services souvent inabordable du secteur privé. Le dispositif politique dont disposent les organisations non gouvernementales pour ce faire, et qui est efficace à l'échelle mondiale, indépendamment de la religion, des licéités et des tendances culturelles, est la Convention sur l'élimination de toutes

les formes de discrimination à l'égard des femmes. Women's Intercultural Network collabore activement avec des partenaires dans tous les États-Unis pour mettre en œuvre et faire respecter la Convention à travers sa campagne *Cities for CEDAW*. Ladite Convention est un document fondamental, que les États membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent mettre à profit pour bâtir des communautés reposant sur un accès égal et utiliser comme lignes directrices pour offrir des services sociaux aux femmes et aux filles, notamment dans la sphère publique. Par l'intermédiaire de sa campagne *Cities for CEDAW*, Women's Intercultural Network sensibilise l'ensemble du pays au fait que la Convention appuie les objectifs de développement durable visant à assurer l'égalité des femmes et des filles au niveau local et fournit aux collectivités territoriales un mécanisme pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'égalité et à l'émancipation des femmes et des filles.

En conclusion, les systèmes de protection sociale exigent un financement intégral et une réorganisation structurelle afin d'assurer aux femmes et aux filles un accès aux services publics égal et juste. Les collectivités territoriales, en partenariat avec les organisations non gouvernementales, peuvent établir des infrastructures durables pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en remodelant leurs prestations de services publics et en fixant des priorités de financement conformes aux directives établies par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Women's Intercultural Network encourage les organisations non gouvernementales et le secteur public à appliquer l'évaluation, les pratiques et les mesures sexospécifiques décrites dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin de mettre en œuvre au niveau local ces directives acceptées au niveau mondial.
